

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 05 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix sept mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M-C George, M-C Michel, M. Ganassali, Y. Gallois, R. Colin, S. Gauthier, G. Pirot, C. Charton, E. Schaeffer, N. Bertin.

Absents : M. Lionnet, J.Pinnet.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, S. Gauthier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Attribution du marché de travaux pour la reconstruction de la mairie de Senard et d'un logement locatif

Délibération n°18

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la reconstruction d'un bâtiment communal suite à un incendie, à usage de mairie annexe, salle de convivialité et logement locatif aux 2 et 4, rue de Lorraine à Senard, un appel d'offre a été lancé.

Suite à l'ouverture des plis du 10 mars 2023, le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres, laquelle a été présentée à la commission Marchés Publics le 28 mars 2023.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le rapport d'analyse, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

- Pour le lot n°1 : Terrassement – Aménagements Extérieurs

S.A.R.L MARCHAND – 195, place Saint Basle – 55120 Dombasle-en-Argonne est la mieux disante. Le Montant des travaux proposé s'élève à 53 166,00 euros H.T soit 63 799,20 euros T.T.C.

- Pour le lot n°2 : Gros Oeuvre – Réseaux intérieurs

S.A SIMCO – Z.A de la Tannerie – 55170 Ancerville est la mieux disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 117 608,00 euros H.T soit 141 129,60 euros T.T.C.

- Pour le lot n°3 : Charpente – Couverture – Zinguerie

E.I.R.L VCOUVERTURE – 2, rue du Pont Millet – 55120 Récicourt est la mieux disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 42 365,91 euros H.T soit 50 839,09 euros T.T.C.

- **Pour le lot n°4 : Menuiseries extérieures Aluminium – Serrurerie**

S.A.R.L AUDINOT JIM – 15, rue du Maroc – 52410 Chamouilley est la mieux disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 45 982,78 euros H.T soit 55 179,33 euros T.T.C.

- **Pour le lot n°5 : Plâtrerie – Isolation - Plafonds**

S.A.S TABACCHI – rue des Valottes – 55000 Fains-Véel est la mieux disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 51 273,00 euros H.T soit 61 527,60 euros T.T.C.

- **Pour le lot n°6 : Menuiseries Intérieures bois – Aménagements Cuisine**

S.A.R.L AUDINOT JIM – 15, rue du Maroc – 52410 Chamouilley est la mieux disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 16 280,14 euros H.T soit 19 536,17 euros T.T.C.

- **Pour le lot n°7 : Electricité- VMC- Chauffage Electrique**

S.A.S EGB Clément FEVEZ – 5 bis, rue de Bellenette – 55250 Evres est la mieux disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 22 390,00 euros H.T soit 26 868,00 euros T.T.C.

- **Pour le lot n°8 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage PAC**

S.A.R.L OBERT – 23, route de Verdun – 55100 Dugny est la mieux disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 23 575,00 euros H.T soit 28 290,00 euros T.T.C.

- **Pour le lot n°9 : Chape – Carrelage – Faïence**

S.A.S PAYMAL S. – 7, route de Bar – 55000 Chardogne est la mieux disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 24 745,00 euros H.T soit 29 694,00 euros T.T.C.

- **Pour le lot n°10 : Peinture**

S.A.S PEINTURES TONNES – 34 bis, avenue de la Libération – 55000 Bar-le-Duc est la mieux disante. Le montant des travaux proposé s'élève à 8 853,00 euros H.T soit 10 623,60 euros T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

La notification d'attribution du lot transmise à chaque entreprise retenue précisera que la réunion 0 de préparation de chantier se tiendra le mardi 13 juin 2023 à 10 h 00 en mairie de Triaucourt.

Les travaux pourront commencer début juillet 2023.

Préparation des élections sénatoriales

Monsieur le Maire explique qu'en vue des élections sénatoriales qui se tiendront le 24 septembre 2023, les Conseils Municipaux ont l'obligation de se réunir le 9 juin 2023, afin de désigner les délégués appelés à participer à ce scrutin majoritaire, ainsi que leurs suppléants.

Lors de la prochaine séance, il conviendra d'élire deux délégués et six suppléants.

Fin de la séance